



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 17 Juin 2026**

DOSSIER 12 – RÉORGANISATION DIRECTION RELATION AUX FAMILLES ET PROJETS PARTENARIAUX.

L'UNSA comprend et rejoint la volonté de la collectivité de renforcer la cohérence de son action en direction des familles et des enfants, notamment à travers le regroupement de missions dont les champs d'interventions apparaissent complémentaires.

Nous partageons également l'ambition affichée de mieux identifier au sein de l'organisation municipale les politiques publiques relatives aux droits de l'enfant, en particulier dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux enfants, qui constitue un enjeu majeur pour notre collectivité.

Toutefois, si le rapport présente les objectifs et les évolutions organisationnelles envisagées, il demeure particulièrement succinct sur les conséquences concrètes de cette réorganisation pour les agents.

En effet, il est proposé de supprimer une entité existante et d'intégrer ses missions au sein d'une autre direction, sans que le dossier ne précise réellement les impacts sur les effectifs, les organisations de travail, les fiches de poste ou encore la charge de travail des équipes concernées.

Pour l'UNSA, une réorganisation ne peut être appréciée uniquement sous l'angle administratif ou fonctionnel. Chaque évolution de périmètre, chaque transfert d'activité et chaque fusion de missions ont nécessairement des conséquences humaines qu'il convient d'anticiper et d'évaluer.

Nous nous interrogeons donc sur plusieurs points :

- l'évaluation de la charge de travail générée par l'intégration des missions de la Division Famille ;
- les moyens humains et organisationnels prévus pour accompagner cette évolution ;
- les modalités d'accompagnement des agents concernés ;
- les conditions dans lesquelles les personnels ont été associés à la réflexion préalable.

L'UNSA sera particulièrement attentive à ce que cette volonté de rationalisation de l'action publique ne conduise pas à une augmentation des missions sans adaptation des moyens nécessaires à leur exercice.

Nous rappelons que la qualité du service public rendu aux familles et aux enfants repose avant tout sur l'engagement quotidien des agents et sur les conditions dans lesquelles ils exercent leurs missions. L'UNSA reconnaît l'intérêt de cette réorganisation qui vise à renforcer la cohérence de l'action publique en direction des familles et à donner une meilleure visibilité aux politiques relatives aux droits de l'enfant.

Effectivement, nous partageons pleinement les ambitions affichées en matière de protection de l'enfance, de soutien à la parentalité et de lutte contre les violences faites aux enfants.

En conclusion, l'UNSA demande donc qu'un suivi particulier soit assuré dans les mois qui suivront la mise en œuvre de cette réorganisation et qu'un point d'étape puisse être présenté aux représentants du personnel afin d'évaluer ses conséquences concrètes sur les services et les agents.

Je vous remercie.